



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question orale n° 978

Texte de la question

M. Claude Bodin interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du lycée qui rend désormais obligatoire un enseignement d'économie en seconde. Parmi les deux enseignements d'exploration proposés, figurent les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion où l'accent sera mis notamment sur l'organisation et le fonctionnement des entreprises. Il est en effet nécessaire de promouvoir l'esprit d'entreprise auprès des jeunes générations. À cet effet, il lui semblerait tout à fait opportun et justifié que l'éducation nationale développe cette dimension d'entrepreneuriat dans ses dispositifs de formation. Cela pourrait prendre la forme d'une nouvelle option facultative "création d'entreprise" au baccalauréat. Elle permettrait au jeune d'apprendre à travailler en équipe, découvrir la conduite d'un projet, prendre de l'autonomie, toutes compétences indispensables pour son avenir professionnel, quel que soit le choix de carrière ultérieur, salariat ou entrepreneuriat, et de surcroît nécessaires pour s'adapter au marché de l'emploi dans une économie mondialisée. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position à l'égard de cette proposition.

Texte de la réponse

ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE EN CLASSE DE SECONDE

Mme la présidente. La parole est à M. Claude Bodin, pour exposer sa question, n° 978.

M. Claude Bodin. Madame la présidente, madame la ministre chargée de l'outre-mer, mes chers collègues, l'une des nouveautés de la classe de seconde qui se mettra en place à la rentrée 2010 est l'enseignement obligatoire de l'économie. Cette décision, inscrite dans la réforme des lycées présentée par le ministre de l'éducation nationale, répond à une nécessité profonde de former les jeunes Français aux fondamentaux de l'économie.

Parmi les deux enseignements d'exploration proposés figure celui des principes fondamentaux de l'économie et de la gestion, où l'accent sera mis notamment sur l'organisation et le fonctionnement des entreprises.

L'an dernier, la Fondation nationale pour la gestion des entreprises a réalisé un sondage sur la connaissance que peuvent avoir les Français de la réalité des entreprises et de leurs modes de fonctionnement. Les résultats démontrent à quel point il est pertinent de mettre en place une solide formation économique. Ainsi, un tiers des personnes interrogées confondaient chiffre d'affaires et bénéfice ; une majorité des deux tiers estimait que le dividende représentait la valeur de l'action, ou la plus-value réalisée, ou encore la redevance que doivent payer les sociétés cotées en Bourse.

À l'heure où l'on dissèque le CAC 40, le Nikkei ou le NASDAQ à longueur de journaux télévisés, il est grand temps de familiariser nos concitoyens, dès leur plus jeune âge, avec l'économie.

Parce que la France a besoin d'entrepreneurs pour créer les emplois de demain, il est également indispensable de promouvoir l'esprit d'entreprise auprès des jeunes générations. À cet effet, il me semble opportun et justifié que l'éducation nationale développe cette dimension d'entrepreneuriat dans ses dispositifs de formation.

Cela pourrait prendre la forme d'une nouvelle option facultative " création d'entreprise " au baccalauréat. Elle permettrait au jeune d'apprendre à travailler en équipe, de découvrir la conduite d'un projet, de prendre de l'autonomie, toutes compétences indispensables pour son avenir professionnel, quel que soit le choix de carrière ultérieur, et de surcroît nécessaires pour s'adapter au marché de l'emploi dans une économie mondialisée.

Je vous serais reconnaissant, madame la ministre, de bien vouloir me préciser la position du Gouvernement à l'égard de cette suggestion.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'outre-mer.

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre chargée de l'outre-mer*. Monsieur le député, je voudrais, avant de vous transmettre sa réponse, excuser mon collègue Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, qui est en déplacement en Nouvelle-Calédonie.

Jusqu'à cette année, une grande partie des élèves quittaient le lycée sans jamais avoir fait d'économie.

L'économie en seconde, c'était une simple option avec l'enseignement de sciences économiques et sociales : 43 % des élèves le suivaient ; pour les autres, il n'y avait tout simplement rien.

Cette situation était proprement inacceptable car, plus que jamais, la crise révèle notre besoin d'économie : les mécanismes à l'oeuvre concernent la vie de chacun et ne sauraient rester l'affaire des seuls experts. L'économie est plus que jamais au coeur de la cité et l'éducation nationale ne pouvait plus ignorer cette demande sociale.

C'est pourquoi, dans le cadre de la réforme du lycée, le ministre de l'éducation nationale a tenu à instaurer l'enseignement de l'économie pour tous les élèves de la classe de seconde. Ainsi, nous allons désormais transmettre à chaque élève un bagage commun.

Permettez-moi de rappeler l'architecture de ce nouvel enseignement. Chaque élève de seconde choisira désormais entre deux enseignements d'économie : les sciences économiques et sociales ; les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion, enseignement davantage tourné vers les organisations, notamment les entreprises.

Ainsi, chaque lycéen suivra au moins 54 heures d'économie. Mais il pourra aussi choisir ces deux enseignements d'exploration et suivre 108 heures d'économie au cours de l'année.

Le fonctionnement des entreprises et les mécanismes de création de valeur seront bien entendu abordés dans le cadre de cet enseignement, car il est essentiel que les jeunes aient une connaissance claire de l'ensemble des acteurs qui contribuent à la vie économique de notre pays.

Enseigner l'économie, c'est donner aux jeunes générations la possibilité de comprendre le monde dans lequel ils évoluent. C'est aussi préparer leur avenir. Et ce n'est pas un hasard si 90 % de nos concitoyens estiment qu'il revient à l'éducation nationale de promouvoir la culture économique.

Avec la réforme du lycée, nous répondons à une attente légitime des Français pour permettre aux élèves d'aujourd'hui d'être demain des citoyens, mais aussi des acteurs économiques libres et éclairés.

Mme la présidente. La parole est à M. Claude Bodin.

M. Claude Bodin. Madame la ministre, je vous remercie pour cette réponse, qui va dans le bon sens. Je crains toutefois qu'elle ne réponde pas totalement à ma question, qui est extrêmement simple : le ministre de l'éducation nationale est-il favorable à la création d'une option facultative " création d'entreprise " au baccalauréat ?

Données clés

Auteur : [M. Claude Bodin](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 978

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1506

Réponse publiée le : 26 février 2010, page 1546

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 février 2010